

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D202088-DE
Reçu le 26/11/2020

délibération :
D_2020_8_8

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitarritiana

Votants : 19

**Objet : Révision du loyer de la
maison communale - Rue du
Bourg - au 1er décembre 2020**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Excusé(s) : Madame PRUDHOMME Cécile

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi SARRAT

Conformément au contrat de location établi le 1^{er} décembre 2011, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de la maison rue du Bourg peut être révisé au 1^{er} décembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Madame le Maire indique que le montant du loyer mensuel actuel s'élève à 408.46 €.

L'Indice de Référence des loyers (IRL) qui sert de base pour la révision est le suivant :

Montant du loyer hors charges au 1^{er} décembre 2019 : 408.46 €

Nouvelle valeur IRL au 1^{er} décembre 2020 : T3.2020 = 130.57

Valeur IRL au 3^{ème} trimestre 2019 : 129.99

L'augmentation du loyer serait établie sur la base suivante : 408.46 € x 130.57 / 129.99

Le montant du loyer au 1^{er} décembre 2020 sera de : **410.28 € mensuel.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter le loyer de la maison Rue du Bourg, il sera à compter du 1^{er} décembre 2020 de **410.28 € mensuel.**

CHARGE Madame le Maire d'en informer la locataire et de percevoir ce nouveau loyer avec effet au 1^{er} décembre 2020.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 26/11/2020

